

Le signe du denier au droit des monnaies d'argent gauloises dites «à la croix»

J.-B. COLBERT DE BEAULIEU

Les marques, décors et motifs empreints au droit des monnaies d'argent, dites monnaies «à la croix», appartenant à l'ensemble monétaire attribué le plus souvent aux *Volcae Tectosages*, sont peu nombreux. On connaît l'accolade placée devant la bouche de la tête humaine; c'est un ornement dérivé des dauphins gravés sur le porteur du coin de revers de divers tétradrachmes de Sicile du VI^e au IV^e siècles¹; mais nous consacrerons ces lignes principalement à deux signes, qui pourraient être des marques de valeur, dont l'un présente la forme d'une croix de Saint-André et l'autre celle de la lettre V renversée. Notre propos est d'abord de dresser le catalogue des espèces revêtues de ces signes, présentes dans le médaillier de la Bibliothèque nationale sous la rubrique des *Volcae Tectosages*.

CATALOGUE

1.^o *La croix pommetée* (fig. 1)



FIG. 1. Droit d'un denier romain (coll. Changarnier)

Les pièces sur lesquelles on observe le signe de la croix, pommetée ou non pommetée, sont en argent ou fourrées à couverture d'argent. Sur les individus BN 3158² (fig. 2) et BN 3235³ (fig. 3), le droit est aspecté à gauche; le cou

1. Voir PAUL NASTER, *La collection Lucien de Hirsch*, Bruxelles, 1959, pl. XXVIII-XXXIII. Les mêmes dauphins ont été repris sur des didrachmes de Naples, *ibidem*, pl. II, 64.

2. BN 3158 pèse 2,875 g. Voir P. CHARLES ROBERT, *Numismatique de la province du Languedoc*, Toulouse, 1876 (Extrait de *l'Histoire générale du Languedoc*, t. II), pl. II, 10. — DEREK F. ALLEN, *Monnaies-à-la-croix*, dans *Numismatic Chronicle*, 7^e série, vol. IX, fig. 2, n.^o 33. — Bibliothèque nationale, collection de Luynes, G 871, tiroir 46.

3. BN 3235 pèse 2,33 g.



FIG. 2. BN 3158



FIG. 3. BN 3235

est dans le prolongement de la tête en arrière, ce qui lui confère un aspect rectangulaire.⁴ Au-dessous de l'oreille et de la chevelure, un motif en forme de croix de Saint-André à extrémités bouletées occupe près de cinq millimètres en longueur et en largeur. Les exemplaires cités sont mal venus, mais le type dit aux dauphins y est clairement reconnaissable.⁵ Au revers, apparaît une hache dans un des cantons déterminés par la croix.



FIG. 4. BN 3155

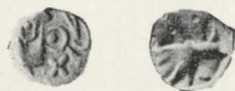


FIG. 5. BN 3475

La pièce BN 3155 (fig. 4) est également mal venue et autorise difficilement un classement, mais la croix de Saint-André est identique à celle des pièces précédemment décrites.⁶

La pièce BN 3475 (fig. 5), décentrée au droit, est accidentée au revers.⁷ Comme son poids, son module est plus faible. La stylisation du droit paraît plus élaborée. La croix est plus petite, ses branches ne dépassent pas trois millimètres en largeur et en longueur et ne sont pas bouletées (fig. 6).

FIG. 6. M. LABROUSE. *Pallas*. FIG. 9, n.º 4

FIG. 7. BN 3151

La pièce BN 3151 (fig. 7) ne montre au droit que l'arrière de la chevelure, formée de trois portions de lignes courbes; une petite croix aux extrémités bouletées, n'atteignant pas trois millimètres d'envergure, y est empreinte.⁸ Au revers, dans l'un des cantons est une olive accostée d'un petit globule et, dans un autre, une sorte d'anneau ovalaire.

4. *The main series... consists of coins on which the head has acquired an almost rectangular shape*, selon ALLEN, *o. c.*, p. 43.

5. Attribution aux *Tolosates* et aux *Volcae Tectosages* dans les classements de la Bibliothèque nationale.

6. BN 3155 pèse 1,94 g.

7. BN 3475 pèse 1,54 g. Une monnaie dessinée par MICHEL LABROUSE, dans *Monnaies gauloises de la collection Azéma au Musée du Vieux-Toulouse* (dans *Pallas*, IX, 1960, p. 199, fig. 9, n.º 4) est du même type de droit avec la croix derrière le cou.

8. BN 3151 pèse 1,95 g. Sa petite croix est semblable à celle que l'on voit au droit de certaines monnaies d'argent d'Italie du temps de la guerre sociale (92-89 avant J.C.). Cf. PAUL NASTER, *o. c.*, pl. II, 26-27.

2.° *Le V renversé*

La plupart des pièces présentant le signe du V renversé sont en bas ou très bas alliage d'argent. L'exemplaire BN 3148 (fig. 8) est en bronze et c'est probablement l'âme d'une monnaie fourrée qui a perdu toute trace de couverte d'argent.⁹

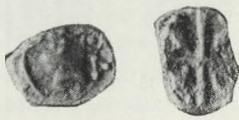


FIG. 8 BN 3148



FIG. 9. BN 3139

L'individu BN 3139 (fig. 9) est en alliage de faible teneur apparente en argent.¹⁰ Il est du même type que l'exemplaire BN 3158 décrit plus haut. En arrière du cou se trouve un motif en forme de V renversé, couché obliquement, ouvert vers la droite.

Une suite de monnaies d'argent, correspondant aux émissions attribuées aux *Petrocorii* et datées du temps de la guerre des Gaules,¹¹ présente au droit, sous le cou et non à droite du cou, une forme en V renversé, dirigée



FIG. 10. BN 3547⁹

obliquement vers la gauche.¹² Ce sont notamment BN 3547/8, 3547/9 (fig. 10), 3547/18 (fig. 11).¹³ La chevelure est du type dit *aux longues mèches* ou encore *aquitannique*, visiblement emprunté aux voisins *Lemovices*.

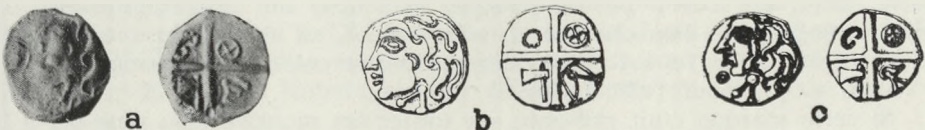


FIG. 11

a: BN 3547¹⁸

b: Robert, pl. II, 29 (1,83 g.)

c: Robert, pl. II, 30 (2,15 g.)

3.° *Motifs divers*

De rares exemplaires de monnaies à la croix au type dit aux dauphins portent au droit, en arrière du cou, un motif fait de trois tracés convergents

9. BN 3148 pèse a 2,50 g. — Le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale* porte par erreur que cette pièce est en argent.

10. BN 3139 pèse 2,64 g.

11. Voir notre publication *La limite septentrionale des monnaies à la croix et la politique de Rome*, dans *Revue belge de Numismatique*, 1971, p. 115-131, pl. I.

12. Voir DEREK F. ALLEN, o.c., fig. 4, n.° 106 (reproduit d'après P. C. ROBERT, pl. II, 29; poids: 1,83 g), n.° 107 (reproduit d'après ROBERT, pl. II, 30 (poids: 2,15 g) — Voir aussi LÉON MAXE-WERLY, *Monnaies des Pétrócores*, dans *Revue numismatique*, 1886, pl. I, 3), n.° 108 (reproduit d'après P. C. ROBERT, pl. II, 27; poids: 2,15 g; et MAXE-WERLY, o.c., I, 4).

13. Poids = BN 3547⁸: 1,68 g. — BN 3547⁹: 1,82 g. — BN 3547¹⁸: 1,80 g.

obliques à la manière d'un V pourvu d'une bissectrice issue du sommet de l'angle, ouvert vers la droite. Le sommet peut être pointé¹⁴ (fig. 12) ou accosté d'un globule¹⁵ (fig. 13).



FIG. 12. Robert, pl. II, 7



FIG. 13. BN 3138



FIG. 14

a: Duchalais, pl. I, 12 (= BN 3181)

b: d'après Robert, pl. II, 8

c: Michel Labrousse, *Pallas*, fig. 9, n.º 6

Sur certaines monnaies du type dit aux dauphins se voit en arrière du cou un anneau ovale¹⁶ (fig. 14).

LA FONCTION DU SIGNE X

La question fondamentale concerne le signe X, en forme de croix pommetée. Est-il ou n'est-il pas la marque de valeur du denier emprunté au signe analogue, que l'on observe en même place, en arrière du cou, sur des deniers romains¹⁷? Tel est notre dilemme. Notre collègue britannique, Derek F. Allen, a opté pour l'affirmative.¹⁸

Si cette marque était présente sur toutes les monnaies du type dit à la croix attribué aux *Volcae Tectosages* issues des émissions dont les pièces pesent individuellement de 3,79 g. à 3,00 g.,¹⁹ son emprunt au numéraire romain serait plus évident; mais on ne la rencontre que sporadiquement et

14. C'est le cas de la monnaie dessinée par P. C. ROBERT, pl. II, 7, de poids non signalé et d'alliage non précisé. Voir ALLEN, *o.c.*, fig. 2, n.º 36.

15. C'est le cas de BN 3138, en argent de bas titre, pesant 2,71 g.

16. Voir ADOLPHE DUCHALAIS, *Description des médailles gauloises...*, Paris, 1846, p. 103-104, pl. I, 12 (plomb pesant 10,69 g). — P. C. ROBERT, *o.c.*, pl. II, 8. — Cette pièce est probablement un essai monétaire antique, dont on pourrait rechercher des individus issus des mêmes coins. Les monnaies représentées par MICHEL LABROUSSE, *o.c.*, p. 199, fig. 9, num. 6-8, ainsi que BN 3254 (LA TOUR, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 1892, pl. IX) présentent le motif ovale. — Le plomb BN 3181 a été reproduit par ALLEN, *o.c.*, fig. 2, n.º 29.

17. Voir EDWARD A. SYDENHAM, *The coinage of the Roman Republic*, Londres, 1952, pl. 15-18.

18. «It seems probable that (les plus anciennes)... monnaies-à-la-croix were intended to be equated as a denomination with the Roman denarius and in the next phase there are actual examples which have borrowed from denarii the numeral X behind the head...» (ALLEN, *o.c.*, p. 40-41).

19. C'est la catégorie pondérale des monnaies à la croix la plus lourde après celle qui est formée par les quatre pièces pesant de 4,70 g à 4,60, dont il sera question plus loin. Voir *infra* n. 23.

elle peut encore se trouver sur des espèces dont le poids est plus faible.²⁰ Toutefois, pour dégager une signification, ce qui importe n'est pas la constance de l'emploi de la marque dénariale présumée, mais plutôt que l'on ait cru nécessaire de la rappeler tout au long de l'évolution, comme cela est constaté.

La présence sur les monnaies à la croix, au droit, d'un signe identique à celui du denier de la république romaine, à la place même où les graveurs romains le burinaient sur les coins, ne peut être le fait du hasard. Son caractère séméiologique ne peut avoir été ignoré par les maîtres des ateliers de la Gaule, en Narbonnaise; et, s'ils l'ont adopté, ce ne peut avoir été fait dans un souci purement décoratif, indifférent au sens usité pour les modèles romains.

Plus tard, des espèces de bon argent apparent, d'un poids en rapport avec le stade métrologique atteint à la fin de l'indépendance en *Comata* et pendant la guerre contre Rome, montrent que le signe dénarial a été rappelé tout au long de l'évolution chez des peuples attachés à l'ensemble monétaire attribué aux *Volcae Tectosages*.²¹

Quant aux autres signes, celui du V renversé, en même place que sur les quinaires romains, puis à une place différente, sous le cou, celui du V coupé par une bissectrice et celui de l'annelet ovale, ils nous posent des problèmes dont la solution échappe à la bonne probabilité offerte par le signe dénarial. Sans doute sont-ce des signes de valeur ou des différents par le moyen desquels les autorités émettrices reconnaissaient l'aloï des émissions.

L'important était ici de signaler le matériel d'étude dont les numismates peuvent disposer dans notre grande collection nationale et de montrer comment l'explication en faveur du signe du denier sur les monnaies à la croix de Gaule narbonnaise, émises après l'occupation romaine, rend sans doute le mieux compte des faits.²²

ETALON ET CHRONOLOGIE

Les exemplaires des premières émissions de monnaies à la croix, immédiatement postérieures à 121 avant notre ère, pesaient de 4,70 g à 4,60 g (fig. 15). A ce jour, on en connaît en tout et pour tout quatre individus signalés par P. Charles Robert, comme faisant partie du trésor de Béziers.²³

20. Le poids atteint seulement 2,875 g. pour la plus lourde qu'on connaisse dans le médaillier de la Bibliothèque nationale (BN 3158).

21. BN 3151 pèse 1,95 g. et BN 3475 pèse 1,54 g.

22. On pourrait objecter que l'adoption du signe dénarial en X aurait dû être adoptée avant 121, puisque la réduction du denier et la substitution au signe de valeur en X de celui de XVI ou équivalent semblent à certains des faits antérieurs à cette date; mais, d'une part, les monnaies au signe X continuèrent longtemps de circuler et, d'autre part, il suffit de rappeler l'exemple des monnaies de la guerre sociale (cf. *supra* n. 8) pour montrer que, même en Italie, le signe X était encore en usage dans certains ateliers au 1^{er} siècle avant notre ère. Rappelons aussi que, vers 80, les *Lingones* imitèrent un denier romain et qu'ils reproduisirent la marque du denier avec une fidélité graphique que rappelle le signe X de BN 3158 (cf. notre étude, intitulée *La monnaie de Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule*, dans *Revue archéologique du Centre*, n.° 18, 1966, p. 101-129, et particulièrement la figure de la page 103, num. 1-11).

23. Voir P. CHARLES ROBERT, *o.c.*, pl. I, n.° 9 (4,60 g.), n.° 12 (4,60 g.), n.° 13 (4,70 g.), n.° 18 (4,69 g.). Ces poids sont supérieurs de près de un gramme à celui des monnaies les plus lourdes réparties sur l'échelon pondéral immédiatement inférieur. On n'a signalé aucune autre monnaie de 4,60 g., appartenant au type des monnaies dites à la croix, dans les médailliers publics ou privés. Les quatre pièces de l'ancienne collection personnelle de P. C. ROBERT doivent cependant exister encore. On pourrait être tenté d'en douter et de croire à des données entachées d'erreur. S'il ne s'agissait pas d'informations présentées par un savant ayant l'autorité de P. C. ROBERT, membre de l'Académie des inscriptions, une inattention ne serait pas à exclure. Cependant, Robert était un numismate spécialiste des monnaies à la croix et n'ignorait pas la nécessité de publier des constatations authentiques! Il était



a: Robert, pl. I, 9
b: Robert, pl. I, 12

FIG. 15

c: Robert, pl. I, 13
d: Robert, pl. I, 18

Nous croyons qu'ils ont été frappés pendant une courte durée au début du fonctionnement de l'atelier, sur le pied de la drachme, et tout porte à supposer que, très peu de temps après, les monnaies à la croix ont été alignées sur l'étalon du denier. Un nouvel indice de ce processus nous paraît être donné par une monnaie de la récolte de Valeria pesant 3,60 g,²⁴ qui est d'un type décrit et dessiné par Robert.²⁵ La croix du droit évoquant le denier ne s'y trouve pas en arrière de la tête, mais elle en surcharge la partie inférieure, au niveau de la bouche et du collier perlé²⁶ (fig. 16). A l'examen de la



FIG. 16. *Numisma*, 1964, pl. I, 12

figure publiée, il semble que le coin ait été regravé profondément, ce qui a fait ressortir cette croix décrite par les savants espagnols comme une contremarque. C'est en quelque sorte une contremarque; mais, dans le langage habituel des numismates, ce mot désigne une estampille portée sur la monnaie elle-même, dont l'empreinte détermine une légère dépression à la surface du champ monétaire. Or, selon l'illustration, il s'agit dans ce cas d'un relief bien

en rapport avec les érudits de son temps et nous a fait savoir, à la p. 18 de son ouvrage, qu'Anatole de Barthélemy et lui avaient collaboré pour «le classement du deuxième groupe», c'est-à-dire pour les monnaies de Béziers, en particulier. La curiosité du grand numismate et académicien a certainement été attirée par le poids anormal des quatre pièces de Béziers; nul ne saurait en douter. N'oublions pas que la règle des collectionneurs était de rechercher les individus les plus pesants et c'est pourquoi Robert n'a pas manqué de réserver dans son choix ces quatre pièces si exceptionnelles. Si, dans une publication sérieuse comme l'est le livre de ROBERT, une erreur a pu se glisser, on ne peut en supposer sa répétition et que, pour une même planche, quatre fois l'auteur se soit trompé. Il n'est pas conforme à la bonne méthode de rejeter un fait attesté quatre fois par un témoin aussi qualifié que ROBERT et tacitement admis par un spécialiste de la numismatique gauloise aussi averti que Barthélemy. Le soupçon d'inadvertance est sans fondement; en effet, un rapprochement est fait, à la p. 18, entre le poids d'une des monnaies lourdes (celle de la pl. I, n.º 9) et celui d'une monnaie de 3,65 g. (pl. I, n.º 10) dont il est écrit: «Cette pièce, plus ancienne que la précédente par son type, s'éloigne davantage par son poids de la drachme de Rhoda.»

24. Voir MARTIN ALMAGRO BASCH et MARTIN ALMAGRO GORBEA, *El tesorillo de Valeria. Nuevas aportaciones*, dans *Numisma*, n.º 71, 1964, pl. I, 12. — La monnaie est reproduite, d'après la figure ci-dessus, par ALLEN, *o.c.*, fig. 6, n.º 1.

25. ROBERT, *o.c.*, pl. I, 18, description p. 22, n.º 13 (fig. 16, d).

26. *Sobre la boca, una contramarca en forma de aspa* (p. 30).

marqué. Ce n'est donc pas un élément de l'iconographie originale, mais une addition faite sur le coin en usage et destiné à servir encore. Nous n'avons pas rencontré ailleurs d'exemple d'un tel procédé. Il a paru inutile de réformer un coin, dont étaient sorties des drachmes, mais nécessaire de le distinguer par la marque des deniers qui désormais en proviendraient.²⁷

Au milieu du XIX^e siècle, les savants pensaient qu'à partir de l'arrivée des Romains et la création de la *Provincia*, dans les années qui ont immédiatement suivi la défaite et la captivité de Bituit, les monnaies indigènes avaient cessé de circuler et que s'était substitué à leur numéraire celui des vainqueurs.²⁸ Dans cette optique, il était nécessaire de faire remonter la série des monnaies à la croix et presque tout son développement à une époque antérieure à la fondation de Narbonne. Cette hypothèse de datation précoce des monnaies à la croix a longtemps pesé et pèse même encore quelque peu sur le classement chronologique. Et pourtant, le chiffre X du droit eût dû suffire à en ébranler le bien fondé depuis longtemps. Pourquoi, en effet, eût-on regravé le coin, dont est issue la monnaie de Valeria pesant 3,60 g, afin d'y porter le signe du denier, connu de tous, et cela à l'époque supposée où les *Volcæ* n'avaient que fort peu de rapports avec Rome, mais entretenaient des contacts assidus et privilégiés avec Marseille et avec l'Espagne²⁹? Au temps d'Hannibal, en effet, les *Volcæ* n'étaient pas les amis des Romains pour des raisons clairement exposées par Tite-Live.³⁰ On ne voit pas ce qui aurait pu amener ces Gaulois à se rallier à l'étalon monétaire d'un pays, qui leur était aussi étranger, avant d'y être contraints.

27. Jean-Claude Michel Richard a eu l'amabilité de nous faire savoir qu'il a retrouvé des monnaies de même type que les quatre drachmes signalées par ROBERT, dont les coins de droit ne portent pas cette addition. Pour être exceptionnelle, la monnaie de Valeria n'en constitue pas moins un témoignage de choix en faveur de la solution proposée.

28. «Lorsque la puissance romaine se fut étendue par les conquêtes successives, que la Narbonnaise fut déclarée *Provincia romana*, que sa capitale *Narbo-Martius* eut reçu une colonie..., cette partie de la Gaule dut adopter promptement le système monétaire romain» (ÉDOUARD LAMBERT, *Essai sur la Numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France*, Paris-Bayeux, 1844, p. 11).

29. Voir à ce sujet: ANDRÉ SOUTOU, *Les relations transpyrénéennes aux deux premiers siècles avant Jésus-Christ...*, dans *Ogam*, XV, 1963, 4/5, p. 323. — MICHEL LABROUSSE, *Monnaies du Haut-Languedoc...*, Toulouse, 1963, p. 53-61.

30. TITE-LIVE, *Histoire de Rome*, XXI, 20.